



Le SNB région SUD

Philippe USCIATI

Montpellier 06 12 29 88 87

Gilles ADELLON

Lyon 06 72 05 43 06

Josette ALLOUCHE

Marseille 06 67 07 81 36

Delphine DESCHENES

Lyon 06 71 23 85 66

Réjane DEVAURAZ

Lyon 06 32 51 32 95

Candy GIRARD

Toulouse 06 84 35 07 70

Cécile JENOT

Toulouse 06 72 58 96 08

Gwénaëlle RENAULT

Angoulême 05 45 93 05 14

Patrick VILLOTTE

Angoulême 06 85 42 76 88

Philippe BEGUERIE

Bordeaux 06 72 07 85 79

Julien BOURRIER

Bordeaux 06 84 84 99 45

Ingrid BRESSON

Bordeaux 05 56 01 94 97

Marie-Lyne MEXMAIN

Limoges 06 33 32 93 34

Isabelle PITUSSI

Angoulême 05 45 93 00 87

Vanessa MARCO

Toulouse 05 62 88 91 65

Catherine OLLIVIER

Pau 06 30 78 95 64

Raymond de PAREDES

Bayonne 06 70 88 58 70

Eric PRUVOST

Mt de Marsan 05 58 06 66 67

Jean Marc TOLLEC

Toulouse 06 81 72 72 09

Christelle BRUNEL

Nice 04 92 03 06 79

Edmond RASTOLDO

Nice 07 86 38 71 37

Michel AULAGNIER

Valence 06 70 91 03 68

Jean-Claude AUPETIT

Dijon 06 21 54 36 32

Laure BLAIZE

Vichy 06 45 06 12 11

Hélène BONNARD

Roanne 04 77 23 68 42

=>

CONGES d'ETE

Tous les congés souhaités pour la période d'été doivent être demandés avant le 15 février afin que le manager ait une vue d'ensemble sur les demandes et puisse organiser la continuité de service.

Quelques rappels :

- 2 semaines consécutives d'absence sont obligatoires une fois l'an mais pas obligatoirement en période d'été (core leave) ;
- Tout salarié a le droit à une période minimale de 2 semaines de congés en période dite d'été (1^{er} mai au 31 octobre), s'il en fait la demande ;
- Au-delà de 4 semaines de congés d'un même tenant, un accord préalable doit être demandé ;
- Pour une bonne organisation de tous, les demandes de congés payés d'été **doivent être validées informatiquement par le manager au plus tard le 1^{er} mars**, à condition qu'elles aient bien été posées préalablement.
Pour l'hiver, la date de validation est fixée au 1^{er} octobre.

circulaire : 6475 JK55

JOURS de RTT 2019

Vous travaillez // 38h du lun au ven // 37h du mar au sam matin

TMB et cadres // 15,5 RTT // 13 RTT

Cadres au forfait // 15 RTT // 13 RTT

Aucun « pont » n'est planifié en 2019.

Pour les salariés qui travailleront dans des agences basculant du mardi au samedi en cours d'année et au plus tard le 1^{er} juillet, ne pas oublier de regarder pour votre synoptique annuel, « l'effet calendrier » sur la deuxième partie de l'année.

Vendredi 11 novembre ; mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier 2020.





<=

Véronique CEZILLY

SRE Lyon 04 72 56 49 73

Jean-Michel OGIER

SRE Lyon 04 72 41 19 67

Patrick PRADEL

BBC Lyon 06 86 64 54 51

Nicolas VALDENAIRE

Lyon 04 72 41 28 18

Milca LAURENT

Ste-Foy-lès Lyon 04 72 38 60 99

Sandrine BROUTY

Ste-Foy-lès Lyon 04 72 38 60 94

MISSION HANDICAP

Un départ : François Guerder est parti à la retraite le 31 décembre, **Le SNB** le remercie pour son écoute toujours attentive.

Une arrivée : Marine AISSA lui succède.

Le SNB lui souhaite la bienvenue.

Pour tous renseignements ou demandes, vous pouvez la joindre au **01 40 70 35 95**

CMB Réorganisation des CBC et BBC

La Direction a annoncé la création de 6 zones CMB en province, regroupant sous la même direction un manager commun aux CBC et BBC.

Les changements :

6 régions sont créées dont 3 en Sud, en s'inspirant des contours RBWM.

Un directeur à la tête de chacune et qui gardera suivant les cas sa prérogative dans son entité d'origine.

Le grade attribué sera GCB3 ou GCB4, là aussi suivant les zones et les postulants.

Région Rhône-Alpes : CBC Rhône-Alpes, BBC Rhône-Alpes-Dauphiné et BBC Rhône-Alpes-Auvergne ;

Région Sud-Est : CBC Méditerranée, BBC Provence et BBC Côte d'Azur ;

Région Sud-Ouest : CBC Sud-Ouest, BBC Guyenne et Gascogne, BBC Occitanie et BBC Aquitaine Sud.

Pour le Sud, resteront Poitiers rattaché à Tours et Besançon à Strasbourg mais Montpellier retrouvera tout naturellement la zone Sud-Est après un bref passage dans le BBC Occitanie.

Une nouvelle segmentation en 3 strates :	Large corporate	> 500 M€	
	Middle Market	30 à 500 M€	avec un accès à l'offre CBC
	Small et Medium	< 30 M€	

Le SNB s'interroge quant à cette nouvelle organisation.

RBWM

- Dans les agences mutualisées, seul le management est mutualisé. Chaque salarié est attaché à son entité.
- Dossiers immo : La part des apporteurs d'affaires en région Sud est passée de 34% à 46% en 2018
- Pôles immobiliers : Suite à vos témoignages remontés par **le SNB** à la Direction fin novembre, les moyens ont été revus dans notre région avec une cible accrue de 7 personnes. Certains recrutements sont toujours en cours.
- Pôles Connect : Vos très nombreux retours terrain ont été transmis par **le SNB** à la Direction. Nous attendons un retour pour améliorer votre quotidien et que vous puissiez servir les clients avec toute la qualité qui leur est due, dans le respect de nos règles de compliance.
- Un délai de prévenance de 6 mois a été donné aux agences devant travailler prochainement du mardi au samedi. De ce fait, leur « GO » est à donner à leur convenance avec comme date butoir de démarrage, le 1^{er} juillet.

